



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 11 février 2019 à 18h30

- Décide de privilégier, dans le cadre d'un sondage, le maintien de la STEP à demeure à Gland ;
- Décide de lancer la procédure d'enquête publique d'une démolition et reconstruction d'une villa sur parcelle N°615, ch. Buisson Sarrasin 18 ;
- Décide de soutenir le 73<sup>ème</sup> Giron FJDN à Nyon ;
- Décide de soutenir la Lanterne Magique ;
- Décide de soutenir l'Association Jeunesse & Camps ;
- Décide d'accorder un permis de fouille pour un raccordement à Swisscom et au télé-réseau ;
- Décide de louer un emplacement communal, à l'Arsenal, à un entrepreneur du village ;
- Décide de remplacer le bassin d'eau devant la piscine.

La Municipalité